



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monit
belg



20085696

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

14. Juli 2020

Greffe

IA/
der Greffier

N° d'entreprise : **0418 440 281**

Nom

(en entier) : **INDU-TEX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **ROUTE DE LIEGE 292 4720 LA CALAMINE**

**Objet de l'acte : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2020.**

L'assemblée accepte la démission de l'ensemble du conseil d'administration à savoir :

- La S.A. SIKEN-LIXTON ayant son siège social Elseroux 56 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, inscrite à la BCE sous le n° 0480.136.835 avec pour représentant permanent Monsieur Marc FABRY
- Monsieur Raymond VANASCHEN, domicilié Rue du Parc 44 à 4720 LA CALAMINE

L'assemblée procède à l'élection du nouveau conseil d'administration. Elle décide de nommer au poste d'administrateurs, à dater de ce jour, et pour une durée de 6 ans, expirant au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2026 :

- La S.A. SIKEN-LIXTON ayant son siège social Elseroux 56 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, inscrite à la BCE sous le n° 0480.136.835 avec pour représentant permanent Monsieur Marc FABRY et, pour représentant permanent suppléant, Monsieur Dirk SCHOPP ;
- Monsieur Simon FABRY, domicilié La Minerie 23 à 4890 THIMISTER-CLERMONT ;
- Monsieur Quentin FABRY, domicilié Fastré 765 à 4654 CHARNEUX ;

La S.A. SIKEN-LIXTON portera le titre d'administrateur-délégué et disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts.

Les mandats de Messieurs Simon FABRY et Quentin FABRY sont stipulés à titre gratuit.

Ces résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 14 heures 30 après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par tous les actionnaires et les administrateurs présents.

S.A. SIKEN-LIXTON,
Administrateur-délégué
représentée par son administrateur-délégué,
Marc FABRY

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/07/2020 - Annexes du Moniteur belge